

ANNEXION D'UN TIERS DE LA CISJORDANIE ?

■ Aujourd'hui est censé commencer le processus de l'annexion, par Israël, d'environ un tiers de la Cisjordanie, déjà occupé par l'armée israélienne. Le premier ministre de l'État hébreu, Benjamin Nétanyahou, devrait préciser comment il entend mettre en œuvre le

plan négocié avec les États-Unis en l'absence des Palestiniens. Spécialiste de l'histoire du sionisme, l'universitaire Denis Charbit s'alarme du projet des pouvoirs publics de son pays. Tout au contraire, Emmanuel Navon, qui enseigne les relations internationales à l'université de Tel-Aviv, défend la perspective d'une annexion d'une partie de la Cisjordanie. Les deux intellectuels israéliens ont bien voulu rédiger leurs tribunes en français.

Si Nétanyahou passe aux actes, l'État hébreu subira une catastrophe morale

**A**ujourd'hui, 1<sup>er</sup> juillet, le premier ministre d'Israël révélera aux Israéliens l'ampleur du territoire au-delà de la ligne verte établie après le cessez-le-feu de 1949 sur lequel il entend exercer la souveraineté israélienne. C'est pour lui une question d'opportunité qu'il entend ne pas manquer à un moment où les États sont repliés sur le traitement approprié de la pandémie et de la crise économique consecutive. C'est pour Nétanyahou une affaire également de testament politique, ce qu'il entend léguer à son peuple, l'empreinte qu'il souhaite laisser dans l'Histoire.

Il fut un temps, pas si éloigné, où les dirigeants d'Israël, tout en cherchant à consolider la puissance du pays et à garantir sa sécurité, estimaient encore qu'ils n'auraient vraiment mérité du peuple juif et de l'État d'Israël que s'ils parvenaient à instaurer sur cette terre promise la paix afin qu'Israël et ses voisins ne soient plus une région maudite où trop de parents ont entré leurs enfants - et pas de mort naturelle. La paix ne figure pas parmi les aspirations qui ont animé la destinée politique de Nétanyahou. Il faut lui savoir gré de ne pas avoir été non plus un va-t-en-guerre. Son objectif, c'est d'être, après Lévi Eshkol qui avait annexé Jérusalem-Est à la fin de la guerre des Six-Jours, le seul premier ministre à avoir non seulement maintenu comme ses prédécesseurs le statu quo territorial, mais



DENIS CHARBIT

Dans un texte aux accents personnels, le professeur de sciences politiques à l'Université ouverte d'Israël\* s'émue de la possible annexion, par Israël, d'environ un tiers de la Cisjordanie.

le nom de « territoires palestiniens ». Pour Nétanyahou, l'occasion est historique car l'Histoire ne passera pas de sitôt un tel plat. Il est vrai que l'Union européenne est désunie, que la gauche israélienne est laminée, que les Palestiniens n'ont jamais été aussi divisés entre le Hamas et le Fatah et qu'enfin, enfin, l'Amérique de Trump est l'allié indéfectible. Il n'y a pas entre les deux leaders de convergence d'intérêts, mais une identité de vue, et surtout de la morgue pour quiconque a une autre aspiration que la leur.

Qu'Israël souhaite rectifier la ligne de cessez-le-feu, soit ; qu'elle exige

Sur cette terre étroite comme un mouchoir de poche, ce sera ou le partage du territoire ou le partage du pouvoir

de tenir compte des réalités sur le terrain, passe encore ; mais la poursuite de ses intérêts occulte les besoins de celui qui est notre adversaire, bien sûr, mais aussi notre voisin, voilà qui est affligeant, consternant, pitoyable. Les Palestiniens ne sont pas que des victimes dans cette histoire, ils sont aussi les acteurs politiques de leur histoire. Mais sans exonérer leurs leaders de leur responsabilité, ils sont aujourd'hui des laissés-pour-compte. Pour avoir souvent dénoncé l'assimilation du sionisme au colonialisme dans mes livres, je dois admettre qu'à côté des Palestiniens d'Israël fiers et remarquables, et dont je suis fier, à mon tour, d'être le compatriote, il régnait, au sein de la droite israélienne, dans la relation qu'ils convoient envers les Palestiniens des territoires occupés, une mentalité que je ne peux qualifier autrement que de coloniale ; au sens où l'entendait Albert Memmi, qui vient de disparaître

et qui l'identifiait dans le fait de concevoir une politique en ne prenant en compte que les privilèges de la minorité et en arguant aux oubliettes les besoins de la majorité. J'admets volontiers qu'il en est à droite qui conviennent, parfois avec générosité, le plus souvent avec condescendance, qu'il faudrait conférer aux Palestiniens des droits sociaux, des avantages économiques. Mais des droits politiques, nationaux ? Mes compatriotes nationalistes ne les tiennent pas assez pour des hommes égaux en droits pour comprendre la nécessité de respecter la dignité politique de nos rivaux. Et que

dire de ceux qui ne s'embarrassent pas de tels scrupules, qui sont ivres de puissance et de convoitise, et qui n'exultent que lorsqu'ils se seront

emparés du résidu, ô certes, sans violence, avec la conviction de la promesse divine et des baionnettes de Tsalal ? Ah, la sainte alliance resurgit du sabre et du goupillon !

A ceux qui invoquent Dieu vainement, je voudrais dire, en toute modestie et en toute humilité, que leur judaïsme n'est pas le mien et que la fraternité qu'ils revendiquent avec moi m'inquiète même si je dois répondre d'eux également. Je préfère un musulman, une chrétienne, un athée qui partage une conception de la fraternité élargie à l'humanité, en commençant par le prochain qui s'appelle, pour qui vit en Israël, le Palestinien. Mon judaïsme est un judaïsme de la retenue, du devoir, de l'exigence, le judaïsme des commandements dont on m'avait appris pourtant qu'ils en étaient le cœur sinon l'essence.

Il est probable que le projet d'annexion soit retardé. Et s'il a lieu, il n'est pas

certain qu'il entraîne toutes les conséquences funestes que d'aucuns prévoient : insurrection palestinienne, sanctions européennes, montée de l'antisémitisme, tension croissante avec la Jordanie et les États arabes qui consentent à voir en Israël un voisin légitime. Ce n'est pas à l'éventualité de ces effets que je juge cette annexion comme périlleuse, mais au tiers exclu qui n'en est pas vraiment un. Sur cette terre étroite comme un mouchoir de poche, ce sera ou le partage du territoire ou le partage du pouvoir. Deux États ou un seul, et celui-ci dans sa version hégémonique plus que dans sa version utopique. Aussi je me résigne à faire non deuil de la Judée-Samarie. La leçon de Camus doit être méditée si la décision fatale venait à être prise par Nétanyahou : « celui qui, par aveuglement ou passion, ignore cette limite, court à la catastrophe pour faire triompher un droit qu'il croit être le seul à avoir ». Cette leçon vaut pour les Palestiniens qui refusent de l'entendre, elle s'adresse aujourd'hui à tant de mes concitoyens et à mon premier ministre. La catastrophe ne sera sans doute pas militaire ; elle sera morale ou ne sera pas.

\* Notamment publié : « Israël et ses paradoxes. Idées reçues sur un pays qui attise les passions », préface d'Élie Barnavi (Le Cavalier Bleu, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, 2018).

Une annexion serait justifiée et nécessaire

**L'**éventuelle extension de la souveraineté israélienne (ou « annexion ») à une partie de la Judée-Samarie (désignée comme « Cisjordanie » en français, terme qui consacra l'annexion de ce territoire par la Transjordanie en 1950) soulève deux questions distinctes sur ce projet : est-il souhaitable ? ; est-il légal ? Ma réponse à ces deux questions est affirmative.

L'annexion est souhaitable car elle lèvera un obstacle à la solution des deux États. Le fait que cette phrase vous laisse sans doute bouche bée prouve la pérennité des mythes. Car l'idée selon laquelle la solution des deux États sera fondée sur le retour d'Israël aux lignes d'armistice de 1949, sur la division de Jérusalem, et sur le retour des descendants des réfugiés palestiniens en Israël est un mythe. Aucun gouvernement israélien n'acceptera un État ennemi et armé surplombant Tel Aviv et traversant Jérusalem ; le délogement d'un demi-million d'Israéliens ; et l'immigration en Israël de la troisième génération des réfugiés arabes de 1948.

Tant que les Palestiniens et les gouvernements qui les soutiennent insisteront sur ces chimères, il n'y aura pas de solution de deux États. En revanche, il est une solution de deux États qui est acceptable pour une majorité d'Israéliens : un État palestinien délimité ; une souveraineté israélienne sur les blocs d'implantations, et le maintien de la présence israélienne dans la vallée du Jourdain ; la préservation d'une Jérusalem unifiée sous souveraineté israélienne mais sans les quartiers

périphériques à l'est et au nord de la ville ; l'intégration des réfugiés palestiniens dans leur futur État. Ces principes sont précisément ceux qu'Yitzhak Rabin avait énoncés peu avant son assassinat en novembre 1995. Ils ont été repris un par un par le plan Trump.

Les Palestiniens n'acceptent certes pas ces principes. Mais ils n'acceptèrent pas non plus les principes de Bill Clinton en décembre 2000, ceux d'Ehoud Olmert en septembre 2008, et ceux de John Kerry en février 2014 - principes qui eussent établi un État palestinien sur la totalité (si l'on inclut les échanges territoriaux prévus entre les deux États) de la Cisjordanie et de Gaza, avec Jérusalem-Est pour capitale. Les Palestiniens n'acceptèrent pas ces principes avantageux entre autres parce qu'ils pensaient, à juste titre, qu'ils finiraient par obtenir une offre encore meilleure après avoir dit non. Tant que les temps jouaient en leur faveur, justement parce que les propositions israéliennes et américaines ne cessaient de leur être plus favorables, les Palestiniens pouvaient se permettre d'être intransigeants. Trump a mis fin à cette dynamique qui ne cesse, depuis deux décennies, de nous éloigner de la solution des deux États.

En annexant les blocs d'implantations et la vallée du Jourdain, et en gelant toute construction dans les territoires destinés à l'État palestinien, Israël créera les conditions d'une solution de deux États acceptable pour une majorité d'Israéliens. Ce sera ensuite aux Palestiniens de décider s'ils préfèrent le statu quo ou un État délimité qui ne paiera pas de salaires à vie aux familles des terroristes et qui n'éduquera pas ses enfants dans la haine des Juifs.

Une telle annexion ne serait pas contraire au droit international car la Cisjordanie n'était pas un territoire souverain avant sa conquête par Israël en

juin 1967. Lorsque la Grande-Bretagne mit fin à son mandat en mai 1948, elle créa un vide juridique qui fut rempli par Israël, par la Jordanie, et par l'Égypte suite aux accords d'armistice de 1949. La Jordanie conquiert une partie de l'ancien mandat britannique en 1948, puis l'annexa en 1950. Or cette annexion ne fut jamais reconnue par la communauté internationale (à l'exception de la Grande-Bretagne et du Pakistan) et donc la Cisjordanie ne devint pas un territoire souverain. Par ailleurs, la Jordanie conquiert ce territoire dans une guerre d'agression en 1948, tandis que Israël le conquiert dans une guerre de légitime défense en 1967.

Les Palestiniens n'ont pas accepté des propositions avantageuses parce qu'ils pensaient, à juste titre, qu'ils finiraient par obtenir une offre encore meilleure après avoir dit non

Enfin, ce territoire faisait partie de l'ancien mandat britannique que la Société des Nations avait destiné au foyer national juif en 1922. Les accords d'armistice de 1949 n'établirent pas une frontière internationale entre Israël et la Jordanie, mais une ligne de cessez-le-feu. La résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en novembre 1967, n'exige pas d'Israël un retour à cette ligne, et la résolution 233, adoptée en 2016, permet des ajustements frontaliers mutuellement agréés.

Le plan Trump prévoit des échanges territoriaux (ou annexions mutuelles) de tailles semblables entre Israël et l'État palestinien, ainsi qu'une continuité territoriale entre la Bande de Gaza et la Cisjordanie. En annexant même 30 % de la Cisjordanie (le maximum prévu par le plan Trump), Israël n'ajouterait qu'une infime population arabe à son territoire,

et cette population se verrait attribuer la citoyenneté israélienne à l'instar des Arabes israéliens et des Druzes du Golan. Ces quelques milliers d'habitants de la « zone C » instaurent aux accords d'Oslo s'ajouteraient aux deux millions d'Arabes israéliens représentés à la Knesset, à la Cour suprême, et dans la fonction publique.

L'Union européenne a imposé des sanctions économiques à la Russie pour son annexion de la Crimée, mais la Crimée faisait partie d'un territoire souverain contrairement à la Cisjordanie. Et l'Union européenne ne saurait invoquer le principe de cohérence puisqu'elle ne sanctionne pas

la Turquie pour son occupation partielle d'un membre de l'Union européenne, à savoir Chypre. Quant à ceux qui affirment s'opposer à

l'unilatéralisme par principe, à eux d'expliquer pourquoi ils ne s'y opposèrent pas lorsque Israël se retira unilatéralement de la Bande de Gaza en 2005.

Ceux qui brandissent la menace de « représailles » en cas d'annexion ne semblent toujours pas avoir compris que les Israéliens, après avoir payé le prix intolérable de leur naïveté, sont prêts à payer aujourd'hui le prix tolérable de leur réalisme. Comme le disait Golda Meir, « nous préférons vos condamnations à vos condoléances ».

\* Emmanuel Navon enseigne les relations internationales à l'université de Tel-Aviv et au Centre interdisciplinaire de Herzliya. Membre du Likoud, il est également chercheur au Forum Kohélet et à l'Institut de Jérusalem pour la stratégie et la sécurité (deux think-tanks conservateurs).



EMMANUEL NAVON

En annexant les implantations et la vallée du Jourdain, Israël créera les conditions d'une solution de deux États acceptable pour une majorité d'Israéliens, argumente l'auteur\*.